

Responsable national des compétitions AMVT

Nomination et positionnement hiérarchique

Le Responsable National des Compétitions AMVT des Arts Martiaux Vietnamiens (AMV) est nommé par le Directeur Technique National (DTN) pour une saison sportive renouvelable, après avis des instances compétentes fédérales.

Il rend compte de son activité au Directeur Technique National avant le 30 juin de chaque saison sportive et propose les éventuelles améliorations à apporter à l'organisation des compétitions.

Il exerce ses missions sous l'autorité du DTN, en coordination avec la Commission Nationale AMV, le Responsable National de l'Arbitrage et le Responsable de la logistique.

Finalité de la fonction

Garantir le suivi des inscriptions aux compétitions et à son bon déroulement les jours de compétition.

Missions principales

Il est chargé :

- d'établir le programme des compétitions et événements sportifs inscrits au calendrier des AMVT. Ce programme doit être établi au plus tard 8 semaines avant l'événement ;
- de communiquer les besoins en surfaces de compétition ou d'entraînement et leur agencement aux responsables du site d'accueil, aux membres de la commission sportive et au secrétariat des AMV ;
- de procéder à l'ouverture des inscriptions auprès du service compétition de la fédération ou du secrétariat des AMV le cas-échéant ;
- de recueillir les inscriptions à la date de clôture ;
- de procéder aux tableaux et ordres de passage le jour de la compétition ;
- d'organiser le contrôle administratif et les pesées éventuelles avant les compétitions ou les événements sportifs ;
- de fournir les résultats de la compétition dans 3 jours suivants la compétition ;
- d'établir un compte rendu du déroulement de la compétition.



Responsable national des compétitions AMVT

Compétences requises

- Expertise reconnue dans la gestion des compétitions en AMV ;
- Aisance dans l'utilisation des outils informatiques ;
- Maîtrise des règlements sportifs et d'arbitrage ;
- Capacités pédagogiques, organisationnelles et relationnelles ;
- Sens de l'éthique, de l'impartialité et de la rigueur ;
- Expérience nationale ou internationale appréciée.

Moyens et indemnisation

Le Responsable National des Compétitions AMVT dispose des moyens administratifs et techniques mis à disposition par la fédération pour accomplir ses missions.

Les journées de compétition sont indemnisées selon les barèmes fédéraux en vigueur.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration engagés dans le cadre des missions fédérales sont pris en charge conformément aux règles financières applicables.

Il contribue chaque saison à l'établissement du programme d'activités et à leur planification avec l'ensemble des membres de la commission d'organisation des compétitions et événements sportifs des AMV.